

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 31 mars 2022

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées dans les tableaux présentés dans cette publication. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une personne est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Dans ce document, les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charge des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative).
- les **mesures présentencielle**s, contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencie**lles. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous Libération conditionnelle), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement

Les statistiques trimestrielles sont publiées dans ce document sur les 4 dernières années, au moins pour le même trimestre que le dernier publié de manière à éviter les effets saisonniers. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans le tableur de synthèse.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées pour la première fois lors du 4e mois qui suit la fin du trimestre. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les données correspondant aux trimestres précédents des années N et N-1 sont susceptibles d'être révisées à chaque publication et sont dits semi-définitifs (sd). Les données de l'année N sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N+2.

Outre des retards de saisie, les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE). Dans ce cas, ces évolutions sont « rétropolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Octobre 2021 :

Les mesures d'ajournement, ajournement aux fins d'investigation, ajournement avec injonction et ajournement avec mise à l'épreuve, ont été agrégées car les effectifs de ces mesures sont faibles, et elles ont été reportées dans la catégorie post-sentencielle car les personnes restent condamnées malgré l'ajournement de leurs mesures. L'assignation à résidence sous surveillance électronique et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ont également été fusionnées en raison des faibles effectifs de la seconde mesure.

Des évolutions dans le processus de production ont induit des révisions sur les séries, y compris aux périodes considérées comme définitives.

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes a également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont désormais comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
Contrôle judiciaire	Contrôle judiciaire
Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

Mesures post sentencielles

Ajournement	Ajournement aux fins d'investigations, avec injonction, et avec mise à l'épreuve
Contrainte pénale	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
Interdiction de séjour	Interdiction de séjour
Libération conditionnelle (AP)	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous Libération conditionnelle	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
Sursis probatoire	Sursis probatoire
Suspension (raison médicale)	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Peine et obligation de stage
Sursis-TIG	Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
Surveillance judiciaire	Surveillance judiciaire
Suivi socio-judiciaire	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Population suivie

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Mesures suivies

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 9	Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Nouvelles personnes et mesures suivies

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles
Tableau 18	Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

Population suivie

Au 31 mars 2022

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	31/03/19	30/06/19	30/09/19	31/12/19	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21 (sd)	30/06/21 (sd)	30/09/21 (sd)	31/12/21 (sd)	31/03/22 (p)
Femmes	12 468	12 614	12 450	12 424	12 202	11 626	11 382	11 353	11 671	11 889	11 876	11 883	12 188
Hommes	149 121	149 905	149 432	150 218	149 780	148 029	147 167	148 036	151 862	154 622	156 971	158 357	162 462
Total	161 589	162 519	161 882	162 642	161 982	159 655	158 549	159 389	163 533	166 511	168 847	170 240	174 650

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
18 à 19 ans	5 948	5 397	5 503	5 618
20 à 24 ans	28 655	27 972	27 677	29 119
25 à 29 ans	25 911	25 685	25 084	26 221
30 à 39 ans	45 913	46 785	47 242	49 814
40 à 49 ans	30 741	31 302	32 621	35 774
50 à 59 ans	16 970	17 159	17 556	19 260
60 ans et plus	7 398	7 650	7 825	8 816
Non renseigné	53	32	25	28
Total	161 589	161 982	163 533	174 650

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes suivies en milieu ouvert

		31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
Âge médian	Femmes	36,2	36,1	36,1	36,4
	Hommes	34,0	34,4	34,7	35,1
	Ensemble	34,2	34,5	34,8	35,2
Âge moyen	Femmes	37,8	37,7	37,6	37,8
	Hommes	36,1	36,4	36,6	36,9
	Ensemble	36,3	36,5	36,7	36,9

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : l'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux, le premier contenant la moitié des plus jeunes, le second la moitié des plus âgés.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
France	148 776	148 641	149 383	158 670
UE hors France	2 093	2 135	2 146	2 387
Reste de l'Europe	666	710	760	815
Afrique	6 907	7 260	7 808	8 800
Amérique	454	537	646	694
Asie et Océanie	1 165	1 160	1 182	1 363
Autres	1 528	1 539	1 608	1 921
Total	161 589	161 982	163 533	174 650

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : la catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés.

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	19 054	18 976	18 721	19 834
Bourgogne-Franche-Comté	8 724	8 399	8 234	8 568
Bretagne	7 339	7 394	7 471	7 813
Centre-Val de Loire	6 247	6 257	6 672	7 090
Corse	828	819	802	818
Grand Est	14 123	14 261	14 638	15 270
Guadeloupe	957	1 023	1 176	1 299
Guyane	575	833	913	757
Hauts-de-France	17 523	17 017	16 752	17 973
Île-de-France	23 726	24 407	23 829	26 523
La Réunion	2 525	2 385	2 474	2 612
Martinique	976	1 026	957	986
Mayotte	252	335	303	357
Normandie	9 372	9 295	8 979	9 252
Nouvelle-Aquitaine	14 698	14 484	15 103	16 382
Occitanie	14 726	14 663	15 260	16 712
Pays de la Loire	8 467	8 140	8 453	9 021
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 477	12 268	12 796	13 383
France entière	161 589	161 982	163 533	174 650

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Au 31 mars 2022 (p)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	Proportion de femmes	Proportion d'étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	19 834	35,2	7,2%	10,1%
Bourgogne-Franche-Comté	8 568	35,6	7,5%	5,5%
Bretagne	7 813	37,0	7,6%	5,4%
Centre-Val de Loire	7 090	34,7	7,7%	8,3%
Corse	818	39,6	7,6%	12,3%
Grand Est	15 270	35,9	7,4%	6,9%
Guadeloupe	1 299	33,9	4,0%	4,8%
Guyane	757	31,7	12,0%	27,3%
Hauts-de-France	17 973	35,1	6,3%	5,2%
Île-de-France	26 523	33,2	5,4%	19,2%
La Réunion	2 612	35,0	5,8%	1,0%
Martinique	986	35,1	4,9%	3,8%
Mayotte	357	30,0	3,1%	29,1%
Normandie	9 252	36,3	7,3%	4,5%
Nouvelle-Aquitaine	16 382	36,2	7,9%	6,6%
Occitanie	16 712	35,2	7,9%	8,6%
Pays de la Loire	9 021	35,6	7,0%	7,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 383	34,8	7,0%	9,9%
France entière	174 650	35,2	7,0%	9,1%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Mesures suivies

Au 31 mars 2022

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/03/19	30/06/19	30/09/19	31/12/19	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21 (sd)	30/06/21 (sd)	30/09/21 (sd)	31/12/21 (sd)	31/03/22 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	7 359	7 613	7 588	7 708	8 293	8 442	8 918	9 576	10 063	10 332	10 361	10 147	10 539
Mesures post-sentencielles	166 255	166 795	165 817	166 322	165 377	163 135	161 450	162 266	167 278	171 203	174 316	176 532	181 512
Mesures de sûreté suite à une condamnation	7 149	7 261	7 318	7 399	7 497	7 626	7 622	7 612	7 753	7 847	7 862	7 939	7 888
Total	180 763	181 669	180 723	181 429	181 167	179 203	177 990	179 454	185 094	189 382	192 539	194 618	199 939

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).

- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.

- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.

- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
ARSE/ARSEM	314	359	426	534
Contrôle judiciaire	4 197	5 048	5 187	5 765
Stage (alternative)	973	1 016	2 185	2 475
TNR	1 875	1 870	2 265	1 765
Total	7 359	8 293	10 063	10 539

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 9 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
Ajournement	101	81	41	37
Contrainte pénale	2 557	1 646	692	196
DDSE	so	so	1 237	1 415
Interdiction de séjour	1 339	1 741	2 170	2 154
Libération conditionnelle (AP)	4 568	5 529	4 470	3 912
LSC sous libération conditionnelle	157	662	503	442
SME	120 631	120 651	74 747	24 899
Sursis probatoire	so	6	52 399	119 162
Suspension (raison médicale)	163	181	164	159
Stage	152	320	1 442	2 022
Sursis-TIG	21 599	20 732	7 816	775
TIG	14 955	13 809	19 091	21 438
Obligation de TIG	33	19	2 506	4 901
Total	166 255	165 377	167 278	181 512

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

so : sans objet

Tableau 10 : Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
PSEM	36	30	34	33
Surveillance judiciaire	266	258	276	270
Suivi socio-judiciaire	6 847	7 209	7 443	7 585
Total	7 149	7 497	7 753	7 888

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
Ajournement	18,8%	22,2%	22,0%	NC
ARSE/ARSEM	7,0%	5,8%	6,3%	5,1%
Contrôle judiciaire	8,9%	8,9%	8,4%	8,2%
Stage (alternative)	12,5%	14,1%	10,6%	9,0%
TNR	15,2%	15,8%	13,5%	12,0%
Contrainte pénale	7,8%	6,6%	5,6%	4,6%
DDSE	so	so	5,2%	6,2%
Interdiction de séjour	3,8%	6,5%	6,4%	4,1%
Libération conditionnelle (AP)	10,9%	9,3%	10,1%	10,4%
LSC sous libération conditionnelle	7,6%	5,4%	6,2%	8,1%
SME	7,1%	6,9%	6,4%	5,0%
Sursis probatoire	so	0,0%	6,6%	6,7%
Suspension (raison médicale)	6,7%	8,8%	7,3%	6,3%
Stage	7,9%	2,8%	5,3%	4,5%
Sursis-TIG	7,7%	7,9%	7,7%	4,6%
TIG	10,6%	10,4%	9,3%	9,5%
Obligation de TIG	NC	NC	7,5%	6,8%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	3,4%	2,7%	2,5%	2,6%
Suivi socio-judiciaire	2,4%	2,4%	2,4%	2,7%
Ensemble	7,5%	7,3%	6,9%	6,8%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
 NC : non communiqué en raison du secret statistique
 so : sans objet

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
Ajournement	8,9%	8,6%	NC	NC
ARSE/ARSEM	16,9%	17,3%	18,1%	16,7%
Contrôle judiciaire	12,6%	11,1%	11,7%	12,8%
Stage (alternative)	5,1%	6,4%	6,5%	7,7%
TNR	5,8%	5,5%	6,8%	6,3%
Contrainte pénale	7,6%	8,0%	7,5%	8,2%
DDSE	so	so	5,6%	4,7%
Interdiction de séjour	20,6%	20,7%	23,4%	21,3%
Libération conditionnelle (AP)	10,4%	10,7%	10,9%	10,5%
LSC sous libération conditionnelle	17,8%	12,1%	14,9%	12,2%
SME	7,6%	7,9%	8,5%	8,9%
Sursis probatoire	so	0,0%	8,1%	8,9%
Suspension (raison médicale)	8,0%	7,7%	7,9%	7,5%
Stage	7,9%	11,3%	9,3%	13,5%
Sursis-TIG	8,9%	8,9%	8,5%	10,2%
TIG	6,2%	6,3%	7,7%	8,5%
Obligation de TIG	0,0%	0,0%	6,1%	6,2%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	5,3%	5,0%	6,5%	7,0%
Suivi socio-judiciaire	4,6%	4,9%	5,1%	5,4%
Ensemble	7,8%	8,1%	8,4%	8,9%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	31/03/19	31/03/20	31/03/21 (sd)	31/03/22 (p)
Ajournement	41,4	39,8	41,5	42,0
ARSE/ARSEM	30,8	30,2	30,6	30,0
Contrôle judiciaire	31,4	31,6	32,0	32,2
Stage (alternative)	28,0	29,7	31,6	32,9
TNR	25,4	25,6	25,7	25,7
Contrainte pénale	36,9	37,4	38,3	37,8
DDSE	so	so	33,2	32,7
Interdiction de séjour	31,7	30,9	30,3	31,0
Libération conditionnelle (AP)	35,9	35,2	36,3	36,8
LSC sous libération conditionnelle	34,2	31,8	32,9	31,6
SME	34,9	35,1	35,3	34,5
Sursis probatoire	so	40,8	35,2	35,8
Suspension (raison médicale)	56,9	55,3	56,9	57,5
Stage	24,4	30,7	32,5	33,9
Sursis-TIG	30,3	30,7	31,1	28,2
TIG	24,6	24,8	26,6	27,0
Obligation de TIG	31,1	28,1	28,5	27,7
PSEM	53,8	55,9	52,5	54,0
Surveillance judiciaire	50,9	51,8	52,3	53,0
Suivi socio-judiciaire	46,7	47,2	47,4	47,8
Ensemble	33,7	34,0	34,3	34,6

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
so : sans objet

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Au 31 mars 2022

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (p)
Femmes	1 957	1 940	1 501	1 934	1 419	1 066	1 394	1 942	2 115	2 065	1 575	1 798	1 856
Hommes	20 926	20 769	17 048	21 465	16 077	14 967	17 966	22 998	24 113	23 755	19 100	21 923	22 250
Total	22 883	22 709	18 549	23 399	17 496	16 033	19 360	24 940	26 228	25 820	20 675	23 721	24 106

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 583	2 469	1 998	2 686	1 962	1 731	2 067	2 721	2 884	2 926	2 153	2 629	2 544
Bourgogne-Franche-Comté	1 114	1 129	902	1 133	783	727	876	1 245	1 282	1 309	915	1 133	1 149
Bretagne	1 138	986	736	1 086	778	731	858	1 187	1 064	1 156	796	965	974
Centre-Val de Loire	812	805	774	973	605	526	724	938	1 232	1 118	901	948	885
Corse	95	132	98	114	104	98	100	131	130	133	94	136	122
Grand Est	1 996	2 005	1 673	2 062	1 490	1 293	1 770	2 245	2 274	2 091	1 840	2 142	1 921
Guadeloupe	139	158	169	137	138	156	125	230	200	203	181	153	224
Guyane	95	84	98	276	212	118	163	117	149	119	100	153	106
Hauts-de-France	2 414	2 419	1 946	2 321	1 708	1 545	1 900	2 499	2 637	2 576	2 121	2 481	2 497
Île-de-France	3 391	3 794	2 930	3 425	2 989	2 544	3 073	3 623	4 017	4 175	3 515	3 732	3 755
La Réunion	344	345	327	391	205	238	362	394	354	436	303	381	347
Martinique	189	206	124	209	100	99	120	148	121	175	124	154	165
Mayotte	61	50	53	64	26	16	39	68	39	77	89	40	87
Normandie	1 269	1 142	1 000	1 327	1 087	837	960	1 308	1 264	1 181	1 102	1 131	1 291
Nouvelle-Aquitaine	2 183	1 962	1 565	2 184	1 519	1 469	1 732	2 397	2 535	2 294	1 825	2 319	2 316
Occitanie	2 140	2 034	1 704	2 186	1 462	1 404	1 936	2 347	2 519	2 563	2 013	2 233	2 398
Pays de la Loire	1 216	993	801	1 119	824	868	990	1 332	1 267	1 242	1 046	1 164	1 241
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 704	1 996	1 651	1 706	1 504	1 633	1 565	2 010	2 260	2 046	1 557	1 827	2 084
France entière	22 883	22 709	18 549	23 399	17 496	16 033	19 360	24 940	26 228	25 820	20 675	23 721	24 106

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	2 092	2 218	1 805	2 220	2 192	1 525	2 305	2 818	2 776	2 867	2 307	2 676	2 793
Mesures post-sentencielles	28 849	28 140	23 431	29 240	21 933	21 678	25 026	32 150	34 609	34 420	27 945	31 490	31 969
Mesures de sûreté suite à une condamnation (hors PSEM)	450	474	440	450	422	423	440	492	545	540	445	499	453
Total	31 391	30 832	25 676	31 910	24 547	23 626	27 771	35 460	37 930	37 827	30 697	34 665	35 215

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles

	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (p)
ARSE/ARSEM	107	107	126	133	136	85	114	182	167	180	162	191	215
Contrôle judiciaire	738	892	800	875	943	826	890	969	989	1 193	1 048	1 091	1 161
Stage (alternative)	344	365	209	333	322	266	511	654	686	650	572	702	696
TNR	903	854	670	879	791	348	790	1 013	934	844	525	692	721
Total	2 092	2 218	1 805	2 220	2 192	1 525	2 305	2 818	2 776	2 867	2 307	2 676	2 793

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 18 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (p)
Ajournement	53	37	36	40	30	16	13	29	NC	NC	NC	NC	NC
Contrainte pénale	281	163	105	93	52	21	19	6	<5	<5	<5	<5	<5
DDSE	so	so	so	so	so	232	444	662	849	891	736	748	818
Interdiction de séjour	258	204	251	320	306	231	326	313	369	332	252	278	262
Libération conditionnelle (AP)	1 420	1 465	1 456	1 584	2 388	2 943	1 290	1 334	1 308	1 326	1 313	1 403	1 192
LSC sous libération conditionnelle	109	159	463	509	607	1 313	379	383	382	373	380	367	401
SME	18 549	17 857	15 126	18 796	13 304	8 208	5 392	3 311	2 395	1 386	881	649	468
Sursis probatoire	so	so	so	so	6	4 837	12 313	19 205	21 361	22 385	18 792	21 763	22 792
Suspension (raison médicale)	28	20	23	33	26	43	13	24	21	30	34	32	22
Stage	45	67	91	87	75	171	236	362	621	670	371	472	298
Sursis-TIG	4 240	4 407	3 282	4 126	2 986	714	372	170	98	51	40	14	13
TIG (Peine et obligation)	3 866	3 761	2 598	3 652	2 153	2 949	4 229	6 351	7 181	6 955	5 127	5 747	5 687
Total	28 849	28 140	23 431	29 240	21 933	21 678	25 026	32 150	34 609	34 420	27 945	31 490	31 969

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage: Obligation et peine de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (sd)	2022T1 (p)
Surveillance judiciaire	17	20	22	26	29	26	24	26	28	22	20	29	23
Suivi socio-judiciaire	433	454	418	424	393	397	416	466	517	518	425	470	430
Total	450	474	440	450	422	423	440	492	545	540	445	499	453

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : les mesures de PSEM ne sont pas renseignées en raison du secret statistique et ne sont pas non plus incluses dans le total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

2022T1 (p)	Sursis probatoire	TIG	Libération conditionnelle (AP)	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 698	415	139	609	3 861
Bourgogne-Franche-Comté	1 006	255	46	455	1 762
Bretagne	1 038	120	33	218	1 409
Centre-Val de Loire	817	162	25	306	1 310
Corse	118	9	14	14	155
Grand Est	1 726	378	63	631	2 798
Guadeloupe	210	38	11	41	300
Guyane	60	17	12	68	157
Hauts-de-France	2 519	589	57	589	3 754
Île-de-France	3 291	747	304	1 006	5 348
La Réunion	293	NC	NC	64	448
Martinique	129	27	18	25	199
Mayotte	70	NC	<5	34	119
Normandie	1 291	250	38	322	1 901
Nouvelle-Aquitaine	2 138	532	90	664	3 424
Occitanie	2 234	549	112	685	3 580
Pays de la Loire	1 274	213	37	313	1 837
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 880	307	185	481	2 853
France entière	22 792	4 706	1 192	6 525	35 212

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : la catégorie "Autres" regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, les mesures présentencielles, les mesures de sûreté suite à une condamnation et les autres mesures post-sentencielles : ajournement, contrainte pénale, DDSE, interdiction de séjour, LSC sous libération conditionnelle, SME, suspension (raison médicale), stage, sursis-TIG, obligation de TIG.

Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle (aménagement de peine) ; TIG : Peine de travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétropolées à partir de 2016 pour disposer d'une série de données cohérentes dans le temps. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau de la donnée de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire, sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSE), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI.